

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 23 mars 2020 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Esther Fortin et Manon Bougie, messieurs les conseillers Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier. Madame la conseillère Solange Thibodeau et monsieur le conseiller Serge Thomassin se joignent à la séance par conférence téléphonique.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 52.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 20-11841

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant l'item suivant :

7.14 Nomination d'un maire suppléant.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 20-11842

Séance ordinaire du 9 mars 2020

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 20-11843

Adoption du second projet de Règlement numéro 771-2020

ATTENDU : que le greffier résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 771-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier le type de zone commerciale entre la 1^{re} Avenue et la rivière Chaudière, près de l'espace Redmond** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 771-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Esther Fortin et monsieur le conseiller Tom Redmond se retirent des délibérations pour les deux prochains sujets.

RÉSOLUTION N° 20-11844

Adoption du projet du Règlement numéro 775-2020

ATTENDU : que le greffier résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 775-2020** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin de créer une affectation résidentielle de moyenne densité en haut de la 22^e Avenue de part et d'autre du prolongement de la 138^e Rue** soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du Règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte projet du **Règlement numéro 775-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11845

Adoption du premier projet de Règlement numéro 776-2020

ATTENDU : que le greffier résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 776-2020** intitulé " **Règlement d'amendement au Règlement de zonage** ", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005 **afin d'autoriser des multifamiliales de 4 logements en haut de la 22^e Avenue de part et d'autre du prolongement de la 138^e Rue** soit et est adopté par ce conseil.

RÉSOLUTION N° 20-11845 (SUITE)

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet **Règlement numéro 776-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Esther Fortin et monsieur le conseiller Tom Redmond reprennent leur siège.

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je Esther Fortin conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 771-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier le type de zone commerciale entre la 1^{re} Avenue et la rivière Chaudière, près de l'espace Redmond**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 20-11846

Adoption du Règlement numéro 770-2020

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 9 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 770-2020 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de remplacer l'affectation « Commerce et service de type local et régional » par une affectation de type centre-ville entre la 1^{re} Avenue et la rivière Chaudière, près de l'espace Redmond** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 770-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11847

Adoption du Règlement numéro 774-2020

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-11847 (SUITE)

QUE le Règlement numéro 774-2020 constituant un comité consultatif d'urbanisme, soit adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 774-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 20-11848

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 12 mars 2020, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 2 101 996,66 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 101 996,66 \$ couvrant la période du 28 février 2020 au 12 mars 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11849

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande d'accessoires pour conduites d'aqueduc et d'égouts

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
RÉAL HUOT INC.	218 750,91 \$
EMCO CORPORATION	251 988,40 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 12 mars 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **RÉAL HUOT INC.;**

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 16 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **RÉAL HUOT INC. au montant total de 218 750,91 \$** incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture sur demande d'accessoires pour conduite d'aqueduc et d'égouts**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11850

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture sur demande de produits sanitaires et pluviaux en béton

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES ENTREPRISES R. DROUIN LTÉE	112 575,47 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 12 mars 2020 que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 16 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES ENTREPRISES R. DROUIN LTÉE au montant de 112 575,47 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture sur demande de produits sanitaires et pluviaux en béton**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11851

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture sur demande d'asphalte froid

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel sur invitation auprès de 4 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC.	35 737,10 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 11 mars 2020 que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 16 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC. au montant total de 35 737,10 \$** incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture sur demande d'asphalte froid** pour une période de 12 mois débutant le 17 avril 2020, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11852

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'entretien des aménagements paysagers de la promenade Redmond pour 36 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES JARDINS DE LA PASSION INC.	171 042,22 \$
GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE)	201 314,87 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 11 mars 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES JARDINS DE LA PASSION INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 16 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES JARDINS DE LA PASSION INC. au montant de 171 042,22 \$** incluant toutes les taxes applicables pour l'entretien des aménagements paysagers de la promenade Redmond pour 36 mois, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11853

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture d'une surfaceuse à glace, modèle 2020

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel public, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ROBERT BOILEAU INC.	127 064,62 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 18 mars 2020 que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général spécial du 23 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **ROBERT BOILEAU INC. au montant total de 127 064,62 \$** incluant toutes les taxes applicables, pour la fourniture d'une surfaceuse à glace, modèle 2020, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit financé à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11854

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de matériel informatique

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SOFTCHOICE LP	26 519,26 \$
SOLUTIONS GA	29 504,88 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 11 mars 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SOFTCHOICE LP**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 16 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **SOFTCHOICE LP au montant de 26 519,26 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour la fourniture de matériel informatique**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement – section immobilisations, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11855

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux dans la 80^e Rue et la 14^e Avenue par Gestion Immobilière D.L.V. inc.

ATTENDU : que le promoteur Gestion Immobilière D.L.V. inc. désire prolonger la 80^e Rue et la 14^e Avenue sur une longueur de 220 mètres afin d'y construire 10 unifamiliales et 6 jumelés et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Gestion Immobilière D.L.V. Inc. dans la 80^e Rue et la 14^e Avenue, sur une longueur d'environ 220 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11856

Acceptation d'honoraires professionnels supplémentaires pour les travaux d'aménagement de la phase 2 de l'espace Carpe Diem

ATTENDU : la suspension et le report du projet de près de deux ans;

ATTENDU : les nouvelles exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et les demandes additionnelles qui ont été demandées;

ATTENDU : la recommandation de Mme Amélie Ferland, chargée de projet – Revitalisation du centre-ville à l'effet d'autoriser les honoraires supplémentaires 004 au coût de 24 883,02 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les honoraires professionnels supplémentaires 004 de la firme Les architectes Option Aménagement pour les travaux d'aménagement de la phase 2 de l'espace Carpe Diem au montant de 24 833,11 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 24 833,11 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 234-2007.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11857

Acceptation de l'offre de services pour évaluer et présenter une candidature pour les jeux du Québec à l'été 2024

ATTENDU : l'intérêt de la Ville à présenter sa candidature pour les jeux du Québec à l'été 2024;

ATTENDU : l'offre de services reçue de Récréo-Tour inc.;

ATTENDU : la recommandation de M. Claude Poulin, directeur général à l'effet d'accepter l'offre de services de Récréo-Tour inc. au montant de 21 360 \$ plus toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'offre de services de Récréo-Tour inc. au montant de 21 360 \$ plus toutes les taxes applicables pour évaluer et présenter la candidature de la Ville pour les jeux du Québec à l'été 2024.

QUE la somme de 21 360 \$ plus toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11858

Redressement des limites territoriales de la Ville de Saint-Georges et de la Municipalité de Saint-Martin

ATTENDU : que suite à la rénovation cadastrale dans le secteur de la route Veilleux, une imprécision des limites territoriales entre la Ville de Saint-Georges et la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin est survenue. Une partie du territoire, soit le lot 24C du rang 1 du cadastre du canton de Shenley, est sous la juridiction de la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin alors que, dans les faits la Ville de Saint-Georges en assume l'administration depuis 1911 considérant le regroupement avec la Municipalité d'Aubert-Gallion survenue le 12 septembre 2001;

RÉSOLUTION N° 20-11858 (SUITE)

ATTENDU : le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation propose le redressement suivant :

Le territoire de la Ville de Saint-Georges inclut un territoire faisant actuellement partie de la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin, comprenant en référence au cadastre du canton de Shenley, ou partie de celui-ci, inclus dans le périmètre ci-après décrit :

Partant de l'intersection de la limite nord du lot originaire 24 C du rang 1 du cadastre du canton de Shenley avec la rive ouest de la rivière Chaudière, de là successivement les lignes de démarcation suivantes : vers l'est, le prolongement de la limite nord dudit lot originaire 24C jusqu'à la ligne médiane de la rivière Chaudière; vers le sud, ladite ligne médiane de la rivière Chaudière en remontant son cours jusqu'à son intersection avec le prolongement vers l'est de la ligne séparative des lots 24C et 24B du rang 1 du cadastre du canton de Shenley; vers l'ouest, ledit prolongement et partie de ladite ligne séparative des lots originaires 24C et 24B prolongé dans la 6^e Avenue Sud jusqu'à l'axe de l'emprise de la route Veilleux puis, ledit axe de l'emprise de la route Veilleux, jusqu'à son intersection avec le côté est de l'emprise du chemin des Sucrieries correspondant à la limite est du lot 4 339 773 du cadastre du Québec jusqu'à son intersection avec la limite nord du lot originaire 24C du rang 1 du canton de Shenley; finalement, vers l'est, ladite limite nord dudit lot originaire, et ce, jusqu'au point de départ.

Lequel périmètre définit le territoire à redresser en faveur de la Ville de Saint-Georges. Le territoire de la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin n'inclut pas ce territoire.

Aucune illégalité ne peut être soulevée à l'encontre des actes accomplis par la Ville de Saint-Georges ou par toute municipalité à laquelle est succédé à l'égard du territoire ci-haut décrit du fait qu'elle n'avait pas compétence sur ce territoire.

Aucune illégalité ne peut être soulevée à l'encontre des actes accomplis par la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin ou par toute municipalité à laquelle elle a succédé à l'égard du territoire ci-haut décrit.

Le redressement a effet depuis le 20 février 1911.

ATTENDU : que le conseil a pris connaissance de ladite proposition du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la proposition de redressement des limites territoriales de la Ville de Saint-Georges et de la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE le territoire décrit ci-haut soit inclus au territoire de la Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11859

Renouvellement du mandat de 2 membres au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU : qu'il y a 3 postes échus depuis le 1^{er} mars dernier au Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU : que Mme Marie-Ève Marceau nous a confirmé qu'elle ne renouvelerait pas pour un nouveau mandat;

ATTENDU : l'intérêt démontré par M. Gérard Jacques et M. Marc Larochelle à renouveler leur mandat pour une période de 24 mois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement du mandat de M. Gérard Jacques et M. Marc Larochelle à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 23 mars 2020 au 1^{er} mars 2022.

QUE de sincères remerciements soient adressés à Mme Marie-Ève Marceau pour son implication au sein du comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11860

Adoption du plan d'action 2020-2021-2022 de la politique de la famille et des aînés

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet directrice du Service des loisirs et de la culture à l'effet d'adopter le plan d'action 2020-2021-2022 de la politique de la famille et des aînés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte le plan d'action 2020-2021-2022 de la politique de la famille et des aînés, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11861

Nomination d'un maire suppléant

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE madame la conseillère Manon Bougie soit désignée maire suppléante et que de sincères remerciements soient adressés à monsieur le conseiller Serge Thomassin pour les services rendus durant son terme d'office.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de février 2020 au montant de 4 619 460 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats émis jusqu'à la fin du mois de février 2020 est déposé au conseil.

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 768-2020

Le greffier dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement tenue les 2, 3, 4, 5 et 6 mars 2020 pour l'approbation du Règlement numéro 768-2020 décrétant des dépenses en immobilisations pour le prolongement de services municipaux, la réfection de route et pavage, l'agrandissement d'un bâtiment au montant de 2 315 000 \$, certifiant qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR LE SERVICE D'URBANISME

Un rapport d'embauche d'une étudiante pour le Service d'urbanisme pour la période du 1^{er} juin au 28 août 2020 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité des travaux publics pour les travaux de la 47^e Rue Nord, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le conseil d'administration de l'Office régional d'habitation, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de la sécurité publique et le comité des loisirs et des sports et par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et des sports et le comité des travaux publics.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 25, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyé par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier